

PROCES-VERBAL

du Conseil d'Administration du jeudi 15 février 2024

Ordre du jour :

I) Affaires financières

- a. Sorties d'inventaire
- b. DBM pour information
- c. Bilan financier du séjour 6^{ème}
- d. Montant des charges (Logement accueil)

II) Affaires pédagogiques

- a. Présentation de la dotation globale horaire pour la rentrée 2024
- b. Protocole de remplacement de courte durée
- c. Projet d'établissement
- d. Oral du DNB (Protocole et Date)
- e. Sorties pédagogiques
- f. Convention IREPS
- g. Projet ERASMUS +
- h. Sécurisation de l'établissement

III) Autres questions : pas de questions déposées.

Le quorum étant atteint avec 17 présents, le Président ouvre la séance à 18H03.

Désignation du secrétaire de séance : Mme PORCHER-GUIARD

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : 21/11/2023

PV rédigé par M. RADE

Correction apportée : il manquait le décompte des votes page 11 (création d'une caisse solidaire pour le SRH
17 votants, 17 pour, 0 abstention, 0 contre)

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abst. : 0

I) Affaires financières

I.a) Sorties d'inventaire (annexe 1)

Sortie d'inventaire de quatre éléments, qui ne sont plus sur l'établissement :
deux autolaveuses : 1 déjà mise de côté dans l'établissement, 1 à la déchetterie
une trancheuse à jambon, déjà récupérée par le Conseil Départemental.
un serveur pédagogique

Vote pour la sortie d'inventaire et la mise au rebut :

Votants : 17 **Pour : 17**
 Contre : 0
 Abst. : 0

I.b) Décisions budgétaires modificatives pour information (annexe 2)

- DBM de type 21 pour info qui permet d'ouvrir des crédits supplémentaire sur la ligne « Bourses nationales » pour pouvoir payer les bourses (le montant des bourses sept dec 2023 est supérieur à la prévision).
- DBM de type 293 pour info pour la diminution de stock du SRH : suite à l'état des lieux annuel, la valeur du stock au 31/12/23 est inférieur de 80,72 euros par rapport au 31/12/2022.
- Décision de l'ordonnateur pour info : à la demande de l'agence comptable, ouverture d'une ligne Viabilisation gaz dans le SRH pour payer les factures de gaz en attente, au lieu de le faire via le reversement.

18H10 : arrivée de Mme MOUSSAY

I.c) Bilan financier du séjour 6èmes (Annexes 3 et 4)

Rappel : séjour du 25 au 26 septembre 2023 au Gué de selle, avec visite du musée de Jublains et des grottes préhistoriques de Saulges.

31 élèves le 1^{er} jour, 29 le deuxième.

3 accompagnateurs : M. HAMELIN, Mme GUITTON, Mme HEURBIZE

Voir tableau des bilans financiers en annexe

Vote pour le bilan du jour 1 à JUBLAINS

Votants : 18 **Pour : 18**
 Contre : 0
 Abst. : 0

Vote pour le bilan de la nuitée et du jour 2 aux grottes de Saulges :

Votants : 18 **Pour : 18**
 Contre : 0
 Abst. : 0

I.d) Montant des charges (Logement accueil) (annexe 5)

Il s'agit de réévaluer le montant des charges demandées au locataire de l'appartement du rez-de-chaussée.

Charges : eau / gaz / électricité

Jusqu'à présent le montant des charges demandées était de 98,92 euros par mois.

Revalorisation pour arriver au montant de 166,49 euros par mois, à compter de janvier 2024, dans l'attente d'une pose de compteur gaz individuel.

Question d'un représentant des Professeurs : C'est une augmentation conséquente, comment a-t-elle été calculée ?

Réponse de la gestionnaire : Elle a été calculée par R-Conseil en fonction des consommations réelles du locataire et des augmentations tarifaires actuelles. Elle s'appliquera rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024 (et non au 1^{er} mai 2023 comme préconisé). Cette augmentation s'appliquera en attendant la pose d'un compteur individuel, la demande est acceptée mais l'intervention nécessite un certain délai.

Question d'un représentant des Professeurs : Qu'est-ce qu'englobe les charges ?

Réponse de la gestionnaire : L'eau, le gaz et l'électricité. Actuellement, seule cette dernière est mesurée par un compteur individuel et pourrait être facturée au réel.

Question d'un représentant des Professeurs : Le locataire a-t-il été prévenu ?

Réponse de la gestionnaire : Oui et il s'attendait à une augmentation des charges.

Question d'un élu : Quelle est la taille du logement et le prix actuel de la location ?

Réponse du Principal : 220 euros pour 40 m².

Vote pour cette revalorisation :

Votants : 18 **Pour : 18**
 Contre : 0
 Abst. : 0

II) Affaires pédagogiques

II.a) Présentation de la dotation horaire globale pour la rentrée 2024

→ Notification de la DHG

La Direction académique nous a notifié la dotation ci-dessous pour l'année 2024/2025 :

166 HP (Heures Poste) hors ULIS

12 HSA (Heures Supplémentaires Annuelles) hors ULIS

21 HP heures poste fléchées ULIS

Rappel : les heures supplémentaires ne peuvent pas être transformées en heure poste.

Pour l'année 2023/2024 : 168 HP et 10 HSA.

La dotation pour la rentrée 2024 permet de reconduire à l'identique les options de cette année 2023/2024.

→ Nouveauté nationale pour l'année 2024/2025 : les groupes de niveau en 6èmes et 5èmes, en Français et en Mathématiques.

Présentation des groupes de besoin en 6ème et 5ème, en Français et en Maths, sur le diaporama en pièce jointe (annexe 6). Le nombre d'heures par niveau est maintenu en français et en math, en revanche l'heure de

soutien dans ces matières est supprimée au profit des groupes de soutien. Pour les 6èmes, des tests numériques seront réalisés en septembre et des réajustements auront lieu aux inter-vacances. Il faudra donc que les cours de math et de français se déroulent en barrette. Au collège, il y aura deux divisions : « à besoin » ou « satisfaisant ».

Question d'un représentant des Parents : Est-ce que le groupe en difficulté bénéficiera d'heures complémentaires ?

Réponse d'un représentant des Professeurs : Non d'autant plus que l'heure de soutien est supprimée.

Question d'un élu : Les math et le français sont-elles les seules matières concernées ?

Réponse du Principal : Oui, les deux professeurs de la matière enseigneront le même programme sur les mêmes créneaux horaires. Toutefois, les élèves seront moins nombreux dans le groupe en difficulté.

Interventions diverses :

Un représentant des Professeurs : Dans ma classe, j'adapte les cours pour ceux qui sont en difficulté, et nous faisons en sorte de ne pas stigmatiser les élèves. Cette réforme n'est pas valorisante pour ceux qui sont en difficulté. L'hétérogénéité permet de créer de la coopération et de la solidarité.

Un autre représentant des Professeurs : Les élèves du niveau « satisfaisant » se moqueront des élèves du niveau « à besoin ». Comment peut-on nous parler de la santé mentale de nos élèves et nous proposer cette réforme dans le même temps ?

Un élu : Les élèves en difficulté pourront peut-être se sentir plus à l'aise dans une classe au niveau plus homogène.

Le Principal : La question de la didactique au sein de chaque discipline, dans ce nouveau contexte, n'a pas encore été abordée au niveau national.

Lecture d'une motion des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation (annexe 7)

→ Présentation du projet de Répartition des Horaires par Discipline (annexe 8)

Le Président explique aux membres la différence entre HP et HSA, CSD (Complément de Service Donné) et CSR (Complément de Service Reçu).

La répartition ne sera pas soumise au vote : elle le sera en juin, quand les postes partagés seront plus clarifiés.

Indemnités pour Mission Particulière (IMP) a été notifié après le Conseil pédagogique : 4 IMP.

Pour rappel, rentrée 2023 : 4 également.

La répartition se fera en juin pour préparer l'année 24/25.

Le quota d'assistants d'éducation (AED) sera notifié ultérieurement.

Question d'un représentant des Parents : Qu'est-ce que signifie AED ?

Réponse du principal : Assistant d'éducation, ce sont les surveillants.

Le Conseil d'Administration est consulté sur l'absence de création et l'absence de suppression de poste. Un poste de Lettres modernes est neutralisé, c'est-à-dire qu'il n'est pas proposé au mouvement car pour l'instant seulement 9H à proposer, sur 18H.

Votants : 18 **Pour : 18**
Contre : 0
Abst. : 0

II. b) Protocole de remplacement de courte durée (annexe 9)

Il est désormais obligatoire de présenter en Conseil d'Administration le plan RCD de l'établissement : simple présentation, pas de vote.

Le plan en pièce jointe, et projeté, présente ce plan.

Pour information, en 22/23, total d'environ 436 heures non assurées, sur un total de 6392 heures (6,8 % du total) et 64 heures ont été remplacées par un professeur (14,6%)

Objectif dans le plan RCD de 20% pour 2023/2024.

19H00 : départ de Mme MOUSSAY et de Mme BRETEAU

II. c) Projet d'établissement.

L'ancien projet d'établissement était arrivé à son terme (annexe 10).

Nécessité de créer un nouveau projet d'établissement pour les cinq années à venir, en s'appuyant sur l'autoévaluation réalisée l'an dernier.

Travail mené en Conseil pédagogique, puis présenté au CVC, et aux élèves membres du CA.

Projection du Projet d'établissement (annexe 11) C'est un document important car il doit être un appui pour des demandes de subvention futures, et permet de projeter le collège sur le long terme.

Soumission du projet au vote :

Votants : 16 **Pour : 16**
Contre : 0
Abst. : 0

Présentation d'un nouveau logo (annexe 12), en accord avec ce nouveau projet d'établissement

Soumission de ce nouveau logo au vote :

Votants : 16 **Pour : 16**
Contre : 0
Abst. : 0

II. d) Oral du DNB (Protocole et Date – annexe 13)

Présentation en annexes :

- de la fiche d'oral que le candidat doit remplir et remettre à l'administration
- du barème d'évaluation.

La fiche d'oral projeté vaut protocole de passage de l'oral du DNB.

Il s'agit d'une information transmise au CA, pas de vote demandé (note de service n° 2017-172 du 22-12-2017)

Question d'un représentant des parents : Est-ce seulement en anglais que les élèves peuvent présenter leur oral ? L'espagnol est-il possible ?

Réponse du Principal : Oui et l'allemand aussi, je modifierai le document.

II. e) Sorties pédagogiques.

Plusieurs sorties pédagogiques en lien avec la construction du projet de formation prévues pour les classes de 3èmes et avec le programme de technologie et de sciences :

- Jeudi 21 mars 2024 : visite de l'IUT de LAVAL, et présentation de ses différents départements le matin (Génie biologique, informatique, métiers du multimédia, techniques de commercialisation) + repas au Restaurant universitaire + visite de l'entreprise Moldtecs de Laval (spécialiste de pièces en plastique).

3 accompagnateurs + 40 élèves

Transport en car, départ 08H30 retour 17H00

Gratuit pour les élèves, repas facturé au même prix que la cantine, le collège prend la différence à sa charge (7 euros HT par élève, 8 euros HT par accompagnateur)

Financement : Cordées de la réussite + Conseil départemental

Soumission au vote de ce projet (intérêt pédagogique seulement puisque pas de participation financière des familles demandées) :

Votants : 16 **Pour : 16**
 Contre : 0
 Abst. : 0

- Lundi 08 avril 2024 : Visite de la centrale thermique gaz de Cordemais, à proximité de Nantes, et du département GEII de l'IUT de Nantes (Génie électrique et informatique industrielle). Le département Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII) de l'IUT a pour vocation de former des techniciens supérieurs compétents dans les techniques modernes combinées de l'électronique, de l'informatique et des automatismes industriels, de l'énergie et de la robotique.

Départ 06H / retour vers 20H

Repas pique-nique fourni par les familles

40 élèves + 3 accompagnateurs

16 élèves de Terminale spé PH-CH du lycée LAVOISIER se joignent au groupe, avec deux professeurs du lycée.

Financement via le Projet « Notre école faisons la ensemble » porté par le lycée LAVOISIER

Soumission au vote de ce projet (intérêt pédagogique seulement puisque pas de participation financière des familles demandées) :

Votants : 16 **Pour : 16**
 Contre : 0
 Abst. : 0

II. f) Convention IREPS (annexe 14)

Deux personnels du collège, Mme MOTTIER CPE, et Mme WYNANT AED, vont suivre cette année une formation sur les Compétences Psycho Sociales.

Comme vu en CESC, les compétences psycho-sociales sont un ensemble de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), qui permettent de renforcer et maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives). Ces compétences sont travaillées au travers d'exercices et de mises en situation, suivies d'analyses.

Formation dispensée par l'IREPS Pays de la Loire (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) pour 3 modules en présentiel (18H) et 7 modules en autonomie (total de 31,5 heures).

Gratuit pour les personnels et le collège.

Soumission au vote de la convention avec l'IREPS présentant la formation et les obligations des stagiaires :

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abst. : 0

II.g) Mobilité ERASMUS + de deux personnels.

Deux personnels de l'établissement (Mme GUITTON, professeure d'Anglais) et Mme MOTTIER (CPE) ont participé à une mobilité ERASMUS + d'une semaine, du 08 au 12 janvier 2024, à Kempten, en Bavière.

Au programme de cette mobilité : observation de cours, de la petite école au lycée, et échanges avec des professeurs sur le fonctionnement du système éducatif bavarois.

Question d'un élu : Pourquoi cette ville ? A-t-elle un lien avec Villaines la Juhel, jumelage ou autre ?

Réponse de Mme Mottier : Elle est jumelée avec Bais et Mme Guïtton a pu trouver les établissements observés par connaissance.

Le Principal précise que le projet était à construire et à organiser dans sa totalité.

Les deux personnels en ont retiré des idées de projets éducatifs et pédagogiques : la place de l'oralité en cours de LV, projets sur le climat dans un axe développement durable. Cette mobilité sera présentée en Conseil pédagogique afin de diffuser et de partager des idées.

Mobilité financée par ERASMUS + via le consortium académique.

II.h) Sécurisation de l'établissement.

Point sur la sécurisation de l'établissement

Suite à l'attentat d'Arras et l'assassinat de Dominique Bernard, il a été demandé, par le Directeur général de l'Enseignement scolaire, à tous les établissements scolaires du premier et du second degré d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou Conseil d'école, la mise en œuvre de la sécurisation scolaire. Nous sommes toujours à ce jour en vigilance « Urgence attentat ».

Les directeurs des écoles et les chefs d'établissement ont remplis un questionnaire en ligne afin de dresser la situation des mesures de sécurité prises dans les établissements.

Point sur la sécurisation au collège LES GARETTES :

- exercice anti-intrusion réalisé le 12/10/2023
- fouille visuelle des sacs le matin, dans la limite de nos possibilités en ressources humaines
- sonneries PPMS vérifiées le 08/02/2024, par entreprise CEGELEC, mandatée par le département, avec mise en place future d'une sonnerie « Alerte à la bombe »
- casiers élèves de nouveau disponibles sans difficultés à compter de la rentrée des vacances de Noël

La séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance



Le Président



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constat des présences à l'ouverture de la séance du 15 février 2024

	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par
Président				
GUÉRIN Benjamin, Principal	X			

Représentants de l'Administration				
PLISSON Amandine, S.A.E.N.E.S	X			
MOTTIER Nathalie, C.P.E	X			

Représentants des élus				
MOUSSAY Christelle, Conseillère Départementale		X		Arrivée à 18h10
LENOIR Daniel, Représentant de la Mairie	X			
SALLARD Jean-François, Conseiller Départemental			X	

Personnalités qualifiées				
GRANDIN Jean-Jacques	X			
DESILLIERE Florence			X	

Représentants des personnels du collège				
FOUILLET Annabelle	X			
HEURBIZE Marine	X			LEMARIE Morgane
LEROUX Aline	X			
POTTIER Nelly	X			
RADE Yann	X			
ROULAND Diane	X			
SEVALLE Priscillia			X	
VINETTE Delphine			X	

Représentants des parents d'élèves				
BIHOREAU Fanny	X			
BRETEAU Carine	X			
HUBERT Laëtitia	X			
LAIR-LACHAPELLE Angélique			X	
MICHEL Charlotte			X	
PORCHER-GUIARD Pascale	X			

Représentants des élèves				
BIGNON Nathan	X			
CAMUS MICHEL Léna	X			

Invités				
M.FUZEAU Guillaume, Agent-Comptable			X	
Paul LADUNE, Vice président CVC	X			

Nombre réglementaire des membres du CA : 24
 Quorum : 13
 Nombre des membres effectivement présents:..... 17
 Invité 1

Le Président du
 Conseil d'Administration
 B. GUERIN



PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE DES BIENS

Tél : 02 43 03 23 98
Mél : ce.0530025p@ac-nantes.fr
4 RUE DES TROENES
53700 VILLAINES LA JUHEL

Référence	Désignation	Propriétaire	Date d'entrée	Destination	Compte d'imputation	Valeur initiale	Amortissement	Résidu	Durée /an	Financement
Ae00007V	AUTOLAVEUSE	collège	01/12/2011	Rebut	215	2 519,56 €	2 519,56 €	0,00 €		10681
Cm00011V	SERVEUR PEDAGOGIQUE	collège	02/10/2010	Rebut	215	1 047,33 €	1 047,33 €	0,00 €		10681
Cm00012V	AUTOLAVEUSE	collège	03/12/2011	Rebut	215	2 519,58 €	2 519,58 €	0,00 €		10681
Ae00005V	trancheuse jambon	collège	01/01/2005	Rebut	21541	1 581,11 €	1 581,11 €	0,00 €	5	10681

Récapitulatif

Comptes immobilisations	Valeur d'acquisition des biens financés		
	Total	Subventions Etat (1311)	Subventions CG53 (1313)
21542		0,00 €	
21541	1 581,11 €	0,00 €	0,00 €
2184		0,00 €	
215	6 086,47 €	0,00 €	0,00 €
			Fonds réserves Collège (10681)
			1 581,11 €
			6 086,47 €

Liste des opérations de modifications du budget historisées

Pour un numéro de DBM

N°	Date de validation	Numéro d'opération	N° de ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédit	Prévisions de recettes
9	15/12/23	9	1	DBM POUR SBN	SBN BOURSE 0BOURSES 7411	21 - Ressources spécifiques	1 516.00	1 516.00
			2		SBN BOURSE 0BOURSES		1 516.00	
Totaux							1 516.00	1 516.00

Liste des opérations de modifications du budget historisées

Pour un numéro de DBM

N°	Date de validation	Numéro d'opération	N° de ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédit	Prévisions de recettes
10	22/12/23	10	1	VARIATION STOCK SRH	SRH VSTOCK 0DIMI	293 - Diminution stocks, mat. premières et autres approv.	80.72	
Totaux							80.72	0.00

Liste des opérations de modifications du budget historisées

Pour une décision de l'ordonnateur

N°	Date de validation	Numéro d'opération	N° de ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédit	Prévisions de recettes
DO 1	31/12/23	11	1	0 cint	SRH CONTRI 0CINT	Décision de l'ordonnateur	-8 490.24	
			2		SRH VIABIL 0GAZ		8 490.24	
Totaux							0.00	0.00

annexe 3

Intitulé du voyage Relais du Gué de Selles

Dates : du 25/09/2023 au 25/09/2023

Bilan financier

Conseil d'administration du 15/02/2024

Nombre de participants : 34
 Élèves : 31
 Accompagnateurs : 3
 Coût/ participant : 15,62 €

Tarif élèves : 7,00 €
 Coût accompagnateurs : 46,85 €

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	217,00 €
Aides et subventions	
Éducation nationale	
Région	
Département	
Autres CCMA	
Dons	
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens	83,00 €
Autres ADAGE	231,00 €
FSE	
Ressources propres	
Budget de l'établissement	
Fonds de roulement	
Autres (à préciser)	
TOTAL	531,00 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageur	
Rayon Voyages	300,00 €
Repas et hébergement	
Visites	
Jublains	231,00 €
Grottes de Saulges	
Divers (à préciser)	
TOTAL	531,00 €

Différence : - €

annexe 4

Ne pas modifier les cases orangées (calculs automatiques)

Intitulé du voyage **Relais du Gué de Selles**

Dates : du 25/09/2023 au 26/09/2023

Bilan financier

Conseil d'administration du 15/02/2024

Nombre de participants : 32
Élèves : 29
Accompagnateurs : 3
Coût/ participant : 54,11 €

Tarif élèves : 48,00 €
Coût accompagnateurs : 162,32 €

RECETTES		DÉPENSES	
Participation des familles		Transport/ voyageur	
Participation des familles	1 392,00 €	Rayon Voyages	300,00 €
Aides et subventions			
Éducation nationale			
Région			
Département			
Autres CCMA			
APE			
Dons			
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens	63,90 €		
Autres ADAGE	275,50 €		
Ressources propres			
Budget de l'établissement			
Fonds de roulement			
Autres (à préciser)			
TOTAL	1 731,40 €	TOTAL	1 731,40 €

Différence : - €

CALCUL FORFAITAIRE DES FOURNITURES D'EAU, GAZ, ELECTRICITE, CHAUFFAGE

Barème prévu par la circulaire autographiée n° 31 OG du 27 février 1951 du Ministère des finances

Dans l'hypothèse où la consommation réelle de chaque occupant ne peut être déterminée (absence de compteurs divisionnaires ou particuliers) et seulement dans ce cas, le remboursement des prestations accessoires peut être effectué sur des bases forfaitaires minimales annuelles déterminées en tenant compte des barèmes ci-après :

EAU :

Foyer de 1 ou 2 personnes	70 m3
3 et 4 personnes	75 m3
plus de 4 personnes	80 m3
en plus par salle de bains	25 m3
en plus par douche	20 m3

GAZ :

Foyer de 1 ou 2 personnes	370 m3
3 et 4 personnes	500 m3
plus de 4 personnes	650 m3
en plus par chauffe-eau	200 m3

ELECTRICITE :

Foyer de 1 ou 2 personnes	180 kwh
3 et 4 personnes	250 kwh
plus de 4 personnes	300 kwh
en plus par chauffe-eau	200 kwh

CHAUFFAGE :

soit INM au 01/07/01

Pour indice égal ou inférieur à 260 net ancien, il n'est compté que 2 radiateurs	302
Pour indice égal ou inférieur à 340 net ancien, il n'est compté que 3 radiateurs	379
Pour indice égal ou inférieur à 400 net ancien, il n'est compté que 4 radiateurs	442
Pour indice égal ou inférieur à 480 net ancien, il n'est compté que 5 radiateurs	538
Pour indice égal ou supérieur à 480 net ancien, il n'est compté que 6 radiateurs	538

Les radiateurs placés dans les cuisines et dans les pièces considérées comme annexes pour la détermination du loyer scientifique ne sont comptés que pour un quart (gratuité si INM < 291).

DHG 24/25 collège LES GARETTES

Pour 2024/2025 : 166 Heures postes + 12 HSA

Pour 2023/2024 : 168 Heures postes + 10 HSA

Rappel : les heures supplémentaires ne peuvent pas être converties en heures poste

DHG 24/25 collège LES GARETTES

Nombre de division maintenue à 6

Horaires élèves par discipline maintenus

Le total d'heures allouées permet le maintien de toutes les options

DHG 24/25 collège LES GARETTES

Groupes de niveaux en Français et en Maths :

- sur l'ensemble des horaires de ces deux disciplines
- suppression de l'heure hebdomadaire de soutien

Devoirs faits reste obligatoire pour tous les élèves de 6ème

DHG 24/25 collège LES GARETTES

Groupes de niveau établis :

- à partir des **diagnostics établis par les professeurs des écoles** pour les futurs 6èmes
- à partir des **tests nationaux pour les 6èmes** (réajustement des groupes)
- à partir des **résultats en 6èmes** pour les futurs 5èmes

DHG 24/25 collège LES GARETTES

- **Garantir au maximum des groupes qui autorisent le passage d'un groupe à l'autre en fonction des réussites ou difficultés des élèves**
- **Permettre des réajustements entre chaque période inter-vacances**
- **Changement de groupe : décision des professeurs**

DHG 24/25 collège LES GARETTES

- **Classes en barettes** dans la mesure du possible en Français et en Maths pour permettre la fluidité entre les groupes
- Maintenir l'**hétérogénéité des classes**
- **Effectif du groupe « à besoin » plus faible** que l'autre groupe
- **Progression pédagogique commune** entre les groupes

Les élus enseignants au CA du collège les Garettes, réuni le 15/02/2024, manifestent leur inquiétude devant la réforme intitulée « le choc des savoirs » qui doit s'appliquer dès la prochaine rentrée.

Nous dénonçons les fondements de cette politique au détriment des élèves les plus fragiles et socialement défavorisés. Nous dénonçons leurs conséquences qui ne feront qu'aggraver les conditions de travail des enseignantes et enseignants, mais aussi de tous les personnels. Nous dénonçons le risque important de voir apparaître des classes de niveau en collège.

Les enseignants et enseignantes de mathématique et de français se voient contraints d'assurer les 4 niveaux. Ces derniers ne pourront plus être professeurs principaux, ce qui va entraîner un déficit de professeurs principaux dans l'établissement. Nous manifestons aussi notre questionnement quant au devenir des heures actuelles de soutien mises en place en 6^e, heures qui ont été mises en place au détriment d'une heure de technologie à la rentrée 2023. Les élus enseignants manifestent aussi leur inquiétude quant aux heures d'EMC qui sont censées être doublées mais la DGH n'en tient pas compte pour le moment.

En conséquence, les représentants des personnels enseignants votent contre le projet de répartition de la DHG qui ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave de manière scandaleuse les conditions d'exercice du métier.

Annee 2023/24



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan annuel du Remplacement de Courte Durée

Établissement : collège LES GARETTES

Année-scolaire : 2023/2024

DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL « RCD »

⇒ Développer les activités pédagogiques autres que le face à face professeur/élève : mise à disposition en Vie scolaire de devoirs sur table, mise à disposition d'exercices, exercices ASSR.

Vie de classe

⇒ Programmer les activités à l'année, bien en amont, afin de préparer le RCD, et regroupement sur une même période des voyages scolaires afin d'éviter la dissémination des heures de RCD.

⇒ Planifier les réunions pédagogiques sur la pause méridienne ou en toute fin d'année scolaire

→ Mise en relation avec le projet d'établissement en vigueur :
axe 1, « Être bien avec soi, réussir son parcours »

DIAGNOSTIC DES BESOINS

Besoins quantifiés :

Données chiffrées année 2022/2023 :

436 heures à remplacer sur un total de 6392 heures (=6,8% du total)

64 heures remplacées en RCD professeur = 14,6 %

Année 2023/2024 : objectif de 20 % RCD professeur = 87 heures si même base de 436 heures



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ABSENCES LIÉES AU
FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'INSTITUTION**

Planification des réunions pédagogiques sur le temps méridien

Journées banalisées consacrées à des réunions pédagogiques positionnées en toute fin
d'année scolaire

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES DE REMPLACEMENT DE COURTE
DURÉE**

Ressources internes :

- Exercices fournis par les professeurs
- Ateliers Vie de classe

Ressources externes :

- Parcours PIX
- Entraînement à des tests numériques
- Exercices ASSR

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU REMPLACEMENT

Informations quant aux RCD transmises par la CPE à toute l'équipe enseignante, et ce dès prise
de connaissance de l'absence.

Les réponses sont transmises au Principal pour mise à jour PRONOTE et décompte des heures
de RCD par le secrétariat du collège.

Délai de prévenance d'un jour ouvré a minima.

Moyens à disposition :

80 heures d'HSE de RCD

4 pactes : $4 \times 18 = 72$ heures



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MODALITÉS ÉVALUATION

Du 11/09/23 au 27/06/2024

Point d'étape en fin de semestre 1 = fin janvier 2024

Indicateurs de suivi :

- nombre d'heures de remplacement par professeur
- nombre d'heures d'activités pédagogiques ou éducatives encadrées par la Vie scolaire

Indicateur de réussite : taux cible de 20 % RCD professeur atteint pour cette année.

Am wee % 10

PROJET D'ETABLISSEMENT 2018/2021
COLLEGE LES GARETTES VILLAINES LA JUHEL

POINTS D'APPUI

- Établissement agréable et très bien entretenu
- Implication des personnels
- Augmentation régulière des résultats au DNB
- Bonne obtention du 1^{er} vœu d'orientation
- Attractivité de l'apprentissage
- Ouverture culturelle et sportive dynamique
- Liaison avec le cycle 3 constructive
- Site Internet du collège attractif et riche
- Partenariats solides

POINTS FAIBLES

- Baisse des effectifs
- Attractivité du privé
- Beaucoup d'élèves en souffrance psychologique
- Association des Parents d'élèves en manque d'adhérents
- Liaison avec le lycée à maintenir et à développer
- Fonds de roulement juste, à surveiller
- Retours des absences, des retards, des documents de liaison avec les responsables légaux plus difficiles à obtenir

Projet Académique
Académie de NANTES

REUSSITE
INSERTION
SOLIDARITE
COOPERATION

PROJET EDUCATIF

Le futur projet d'établissement s'inscrit dans un projet éducatif qui porte sur :
La parentalité en privilégiant les rencontres formelles et informelles
Le vivre ensemble en développant une communication axée sur les compétences psycho/sociales et une étude sur le climat scolaire
L'égalité réelle Femme/Homme : Fille/Garçon en modifiant les représentations

AXE 1

AMELIORER SA COMMUNICATION
ORALE ET ECRITE

- Favoriser la prise de parole en installant des rituels
- Préparer l'oral du DNB en privilégiant les enregistrements audio, vidéo
- Utiliser les marque-page « aides » dans ses pratiques pédagogiques afin de développer la confiance en soi

AXE 2

RÉPONDRE AU MIEUX
AUX BESOINS DES ÉLÈVES

- Prendre en charge les Elèves à besoins éducatifs particuliers par des échanges, des pratiques de différenciation et des dispositifs adaptés (PPRE, PID...)
- S'informer sur les besoins et suivre les évolutions en complétant un fichier numérique mis à jour régulièrement
- Faciliter les échanges entre les différents acteurs concernés : les enseignant.e.s, les AESH, la vie scolaire, les collaborateurs.rice.s, les partenaires extérieurs

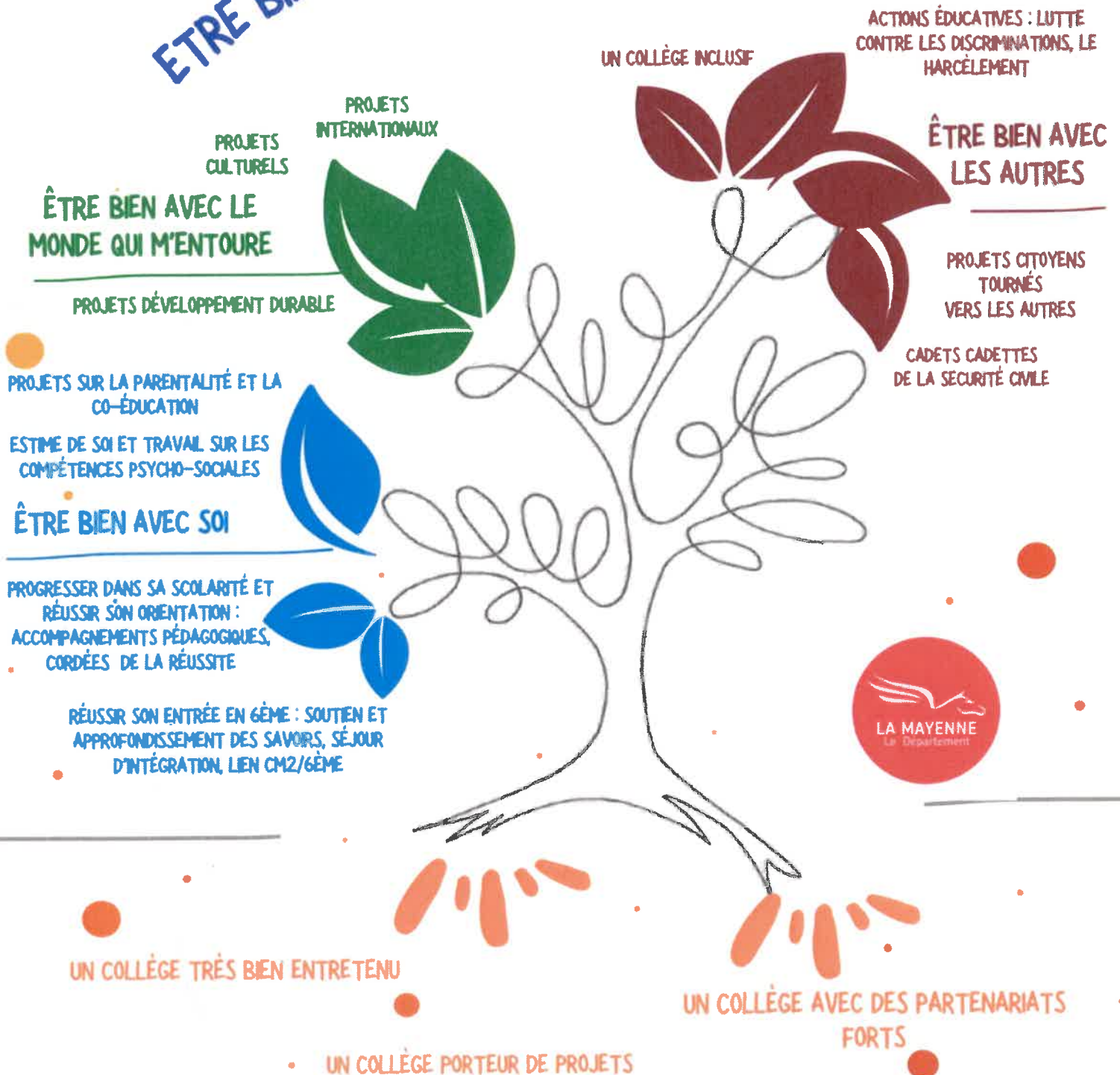
AXE 3

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT

- Créer des dispositifs qui portent les valeurs de l'engagement
- Développer un partenariat sur le territoire avec les acteurs de la sécurité civile
- Faire acquérir des compétences spécifiques à l'engagement : le secourisme, l'entre-aide

2024-2029

ÊTRE BIEN AU COLLÈGE LES GARETTES



ETRE BIEN AU COLLÈGE LES GARETTES



Collège Les Garettes
4, rue des troènes
53700 Villaines-la-Juhel
02.43.03.23.98
ce.0530025p@ac-nantes.fr

annexe 3



Académie de Nantes
 4 rue des Troènes
 53700 Villaines la Juhet
 Tél. 02 43 03 23 98
 Fax 02 43 03 98 00
 Email cc.053002@acad-nantes.fr
Collège les Garettes

Fiche de l'épreuve orale du DNB

Présentation de l'épreuve : « Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet réalisé par l'élève mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et les connaissances qu'il a acquise grâce à ce projet »
 (B.O. n°14 du 08/04/2016)

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé de 5 minutes
- un entretien avec le jury de 10 minutes

Le candidat sera noté sur 100 points répartis comme suit (et voir barème au verso) :

- 50 points pour la maîtrise de la langue française à l'oral
- 50 points pour la maîtrise du sujet

Date de l'épreuve prévue : le mercredi 12 juin 2024 (la convocation nominative sera donnée ultérieurement)

Oral Blanc : le mercredi 22 mai 2024 (la convocation nominative sera donnée ultérieurement)

CHOIX DU SUJET

Document à rendre pour le mardi 06 mai 2024

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Parcours choisi par l'élève :

- Avenir
- Citoyen
- Education artistique et culturelle
- Santé

Le candidat présente une partie ou la totalité de son exposé en Anglais, Espagnol ou Allemand :

Non / Oui (si oui , langue choisie : ...)

Intitulé de l'exposé (problématique) :

Support envisagé (attention, il est demandé au candidat de vérifier que le support choisi est compatible avec les ordinateurs du collège : se rapprocher de ses professeurs pour le vérifier) :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal de l'élève

GRILLE D'ÉVALUATION

Maîtrise de l'expression orale (50 points)	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Je respecte le temps imparti (10 points)	Moins de 3 minutes (ou beaucoup trop long)	Entre 3 et 4 minutes (ou trop long)	Entre 4 minutes et 4 minutes 30 ou entre 5 minutes 30 et 6 minutes	5 minutes + ou – 30 secondes
	De 0 à 2 points	De 3 à 5 points	De 6 à 8 points	De 9 à 10 points
Je m'exprime dans un langage correct (20 points)	Langage familier et/ou incohérent.	Vocabulaire parfois familier. Quelques maladroresses de langage.	Expression correcte et adaptée.	Vocabulaire riche et varié. Très bonne maîtrise de la langue.
	De 0 à 5 points	De 6 à 10 points	De 11 à 15 points	De 16 à 20 points
Je rends l'exposé attractif (20 points)	Lecture des notes Ton monotone Posture inadaptée	L'élève fait un effort léger pour se détacher de ses notes. L'élève ne regarde pas assez avec le jury.	L'élève se détache de ses notes. L'élève regarde le jury.	L'élève se détache de ses notes. L'élève regarde le jury. L'élève a une gestuelle adaptée.
	De 0 à 5 points	De 6 à 10 points	De 11 à 15 points	De 16 à 20 points
Maîtrise du sujet présenté (50 points)				
Je respecte les attentes (30 points)	Pas de problématique. Pas de plan.	Pas de réponse à la problématique. Travail non organisé.	Problématique présente. Travail structuré et organisé.	Problématique présente. Travail structuré et organisé. L'élève a répondu à la problématique avec un lien avec lui-même.
	De 0 à 7 points	De 8 à 15 points	De 16 à 23 points	De 24 à 30 points
J'argumente (20 points)	Pas de réponse ou réponse à côté de la question. Pas de précision.	Réponses monosyllabiques ou non développées.	Réponses claires et développées.	Réponses développées et l'élève anticipe certaines questions du jury.
	De 0 à 5 points	De 6 à 10 points	De 11 à 15 points	De 16 à 20 points
TOTAL	Maîtrise de l'expression orale			/ 50
	Maîtrise du sujet présenté			/ 50
	TOTAL ÉPREUVE			/ 100

Observations particulières :

VISA DU JURY

- NOM :

Émargement :

- NOM :

Émargement :



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Article L.6353-1 et L.6353-2 du Code du Travail
Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018

Entre les soussignés

L'IREPS Pays de la Loire, dont le siège social est situé à l'Hôpital Saint-Jacques, 85 rue Saint-Jacques, 44093 Nantes Cedex 1, association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Loire Atlantique sous le numéro SIRET 31907528900037 inscrite sous le numéro de déclaration d'activité 52440032144 auprès de la Direccte des Pays de la Loire
Représentée par son Président M. Christian BRIOLA

Et Le Collège Les Garettes – 4 rue des Troènes 53700 Villaines-la-Juhel
Représenté par *A. GUÉRIN Benjamin, Principal*

Est conclue la présente convention, en application du livre VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la Formation Professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : objet, nature et durée de la formation

L'IREPS Pays de la Loire pôle Maine et Loire s'engage à réaliser une formation hybride intitulée « Renforcer les Compétences PsychoSociales des enfants et des adolescents »

Type d'action de formation : Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

Dates : 10 modules du 12 mars 2024 au 21 mai 2024

Horaires (hors pause) : pour les 3 modules en présentiel : 18h00 - pour les 7 modules en autonomie : 13h30mn soit au total 31h30mn de formation

Durée en jours : 10 modules dont 3 modules en présentiel



Article 9 : durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la formation. Tous compléments ou modifications concernant l'action de formation feront l'objet d'avenants.

Si une contestation ou un différend ne peut pas être réglé à l'amiable, le tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Article 10 : attribution de compétences - litige

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'IREPS Pays de la Loire qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Article 11 : informations complémentaires

L'IREPS Pays de la Loire est enregistrée à la Préfecture comme organisme de formation professionnelle continue sous le numéro de déclaration d'activité **52 44 00 32 144**. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État. L'IREPS Pays de la Loire n'est pas assujettie à la TVA.

Article 12 : mise en application du RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

L'IREPS Pays de la Loire a été rendue référencable dans le DATADOCK.



Datadock

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Laval, le 24 janvier 2024

Pour l'IREPS Pays de la Loire

Elise Quelennec
Directrice générale

pour le Collège Les Garett
Villaines-la-Juhel

B. GUÉRIN

